

Conditions générale de vente au 15/07/2009

Entre :

Le client, ci après dénommé le Client ou l'Utilisateur.

Et

Digicube, société par actions simplifiée, au capital de 37 000 €, dont le siège social est situé au 26 avenue de la gare – 35 770 Vern sur Seiche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 510 277 056 RCS Rennes représentée par son président, ci-après dénommé Digicube.

Préambule

Le contrat comprend les présentes conditions générales de vente ainsi que le formulaire d'inscription et la page de tarifs qui en font partie.

Définitions

Internet : Interconnexion de réseaux à l'échelle mondiale reliant des ordinateurs à l'aide du protocole IP.

Accès Internet : Fourniture d'une connexion au réseau Internet.

Adresse IP : Une adresse IP (avec IP pour Internet Protocol) est le numéro qui identifie chaque ordinateur connecté à Internet, ou plus généralement et précisément, l'interface avec le réseau de tout matériel informatique (routeur, imprimante) connecté à un réseau informatique utilisant l'Internet Protocol.

Spam : Le pourriel ou le spam (anglicisme) désigne une communication électronique, notamment du courrier électronique, non sollicitée par les destinataires, expédiée en masse à des fins publicitaires ou malhonnêtes.

Flood : Le flood ou flooding est une action généralement malveillante qui consiste à envoyer une grande quantité de données inutiles dans un réseau, afin de le rendre inutilisable, par exemple en saturant sa bande passante ou en provoquant le plantage des machines du réseau. C'est une forme de déni de service.

Hameçonnage : L'hameçonnage, appelé en anglais phishing, est une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité.

Serveur : Un serveur informatique est l'un des éléments participant au mode de communication client-serveur entre des logiciels: un logiciel dit « client » envoie une requête à un logiciel « serveur » qui lui répond, le tout suivant un protocole de communication.

Par extension, on désigne par serveur informatique l'ordinateur hébergeant de tels logiciels serveurs. Les logiciels clients s'y connectent à travers un réseau informatique. Les serveurs offrent des services qui permettent, par exemple, de stocker des fichiers, transférer le courrier électronique, héberger un site Web, etc. Il est possible pour un ordinateur ou un logiciel d'être client et serveur en même temps.

Système d'exploitation : Logiciel gérant un ordinateur, indépendant des programmes d'application mais indispensable à leur mise en œuvre.

RFC : (Requests For Comment) , littéralement demande de commentaires, sont une série numérotée de documents électroniques documentant les aspects techniques d'Internet. Peu de RFC sont des standards, mais tous les standards d'Internet sont des RFC.

SLA : En anglais «Service Level Agreement » est une garantie de qualité de service.

GTI : Garantie de temps d'intervention.

GTR : Garantie de temps de rétablissement.

Console de gestion : C'est la partie du site web de DigiCube qui permet au Client de maintenir son serveur et son compte chez DigiCube.

Site web de Digicube : Le site Internet disponible à l'adresse <http://www.digicube.fr/>

Article 1 : Objet

Ce contrat a pour objet de définir les modalités de location de moyens techniques fournis par Digicube au Client.

Le client est hébergeur au sens de la loi Article n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique Art: 6.I,2 à partir du moment où il ouvre ses services au public. Digicube se limite à la fourniture de moyens matériels et dans ce sens ne participe pas à l'exploitation, ni à l'administration des services fournis par le Client.

Article 2 : Services fournis par Digicube

Location de serveurs et plus généralement d'infrastructures techniques connectées à l'Internet à très haut débit tel que décrit sur le site Internet de Digicube.

Article 3 : Assistance technique

L'assistance technique est fournie par l'intermédiaire de la console de gestion Digicube. Le client dispose d'un formulaire html lui permettant de décrire son problème. La communication avec le client, lors de l'assistance technique, se fait uniquement par email aux heures d'ouvertures (<http://www.digicube.fr/index/legal>).

L'assistance technique se limite exclusivement aux services fournis par DigiCube. Le Client reconnaît disposer des capacités techniques permettant l'administration et la maintenance des logiciels installés sur la machine. Aucun support technique ne sera apporté par Digicube sur la partie logiciel.

Dans cet esprit, si le serveur du client ne peut plus redémarrer pour des raisons autres qu'un problème lié au matériel le client aura la possibilité ultime de demander la ré-installation du serveur avec le système d'exploitation de son choix.

Article 4 : Obligations de Digicube

Article 4.1 : Livraison

A partir de la date de commande Digicube s'engage à fournir au client un serveur conforme à la commande dans un délai maximum de 20 jours ouvrables. En cas de non livraison dans ce délai, le client pourra annuler sa commande sans préavis ni indemnité par l'envoi d'une lettre recommandée à l'adresse suivante :

Digicube sas
Service résiliation
BP 47261
35 771 Vern sur Seiche CEDEX
France.

Article 4.2 : GTI Matériel

Digicube s'engage à intervenir sur vos serveurs après le constat d'un problème matériel en moins de 4 heures ouvrées. Dépassé ce délai, le Client pourra demander le remboursement de 10% du prix mensuel hors taxe du service concerné par heure supplémentaire. Le montant de ce remboursement ne pourra pas excéder le prix de location pour un mois hors taxe du service en question. La demande de remboursement pourra être demandée via la console de gestion en imprimant le document prévu à cet effet et à envoyer par lettre recommandée à l'adresse suivante :

Digicube sas
Service réclamations
BP 47261
35 771 Vern sur Seiche CEDEX
France.

Article 4.3 : SLA Réseau 99,9%

Digicube s'engage à moins de trente minutes de coupure réseau par tranche de 30 jours. Du fait de la nature du réseau Internet, cet engagement est limité au réseau de Digicube. Dépassé ce temps, le Client pourra demander le remboursement de 10% du prix mensuel hors taxe du service concerné par demie heure supplémentaire. Le montant de ce remboursement ne pourra pas excéder le prix de location pour un mois hors taxe du service en question. La demande de remboursement pourra être demandée via la console de gestion en imprimant le document prévu à cet effet et à envoyer par lettre recommandée à l'adresse suivante :

Digicube sas
Service réclamations
BP 47261
35 771 Vern sur Seiche CEDEX
France.

Enfin, cet engagement ne vaut qu'en dehors des actions planifiées avec quinze jours de préavis.

Article 4.4 : Limite de responsabilité de Digicube

Digicube décline toute responsabilité quant à l'usage qui est fait des services fournis au Client. Plus généralement Digicube ne peut être tenu responsable des données placées en ligne par le Client. Le Client déclare être averti et capable d'administrer un serveur dédié. Il appartiendra donc au Client de faire le nécessaire afin de dupliquer et sauvegarder ses données. La responsabilité de Digicube ne saurait être engagée en cas de préjudice tel que la perte de clientèle, de chiffre d'affaire ou de bénéfices. Le Client n'a pas la qualité de consommateur et en aucun cas la responsabilité de Digicube ne pourra dépasser le montant du règlement effectué lors du dernier mois.

Article 5 : Obligations et responsabilité du client

Article 5.1 : responsabilité

Le client est le seul responsable de l'utilisation qui est faite des services qui lui sont fournis par Digicube. De ce fait, il s'engage à garantir à Digicube contre toutes demandes, réclamations ou condamnations dont Digicube pourrait faire l'objet du fait de l'utilisation des services fournis au Client.

Article 5.2 : Informations personnelles

Le Client s'engage à fournir des informations exactes lors de son inscription. Le Client peut modifier ses informations nominatives ainsi que ses informations bancaires via la console de gestion. Le client est tenu de tenir ces informations à jour.

Article 5.3 : Majorité

Le Client doit être majeure ou être une personne morale.

Article 5.4 : Respect de la loi

Le Client s'engage à utiliser les services qui lui sont fournis dans le respect de la loi.

Article 5.5 : Consultation de la console

Le Client s'oblige à consulter régulièrement la console de gestion Digicube.

Article 5.6 : Abus et piratages

Le Client s'engage, par la bonne tenue des logiciels installés sur les services Digicube, à éviter à Digicube tout problème de piratage informatique, de spam, de flood et plus généralement à tout usage abusif ne respectant pas la Nétiquette (RFC:1855) cf: <http://www.sri.ucl.ac.be/SRI/rfc1855.fr.html>.

Dans cet esprit, ne sont pas permis :

- Les services dédiés au téléchargement
- Les relais de courriels ouverts
- Les serveurs mandataires ouverts (proxy).

Les serveurs consommant plus de un terra bit de données par semaine pourront être compris comme dédiés au téléchargement. Dans ce cas Digicube se réserve le droit de fermer tout ou en partie l'accès Internet du Client jusqu'à ce qu'il soit mis fin au problème.

Article 5.7 : Respect des obligations financières

Le Client doit respecter ses obligations financières envers Digicube.

Article 5.8 : Cas de décès

En cas de décès du Client, les ayant droits auront la possibilité de résilier le contrat.

Article 6 : Sécurité

Article 6.1 : Login et mot de passe

Les nom d'utilisateur (Login) et mot de passe sont choisis par le client lors de l'inscription au service.

Ils peuvent par la suite être modifiés via la console de gestion. Ils doivent absolument rester confidentiels et seulement connus du client. Digicube décline toute responsabilité quant à l'utilisation frauduleuse par des tiers de ceux-ci.

Article 6.2 : Abus

Un système de gestion d'abus est mis à la disposition du Client dans la console de gestion. Toute plainte de tiers à propos d'un service fourni au Client envoyée à Digicube sera affichée dans cette section. Ce système permet aussi au Client de tenir Digicube informé de la résolution du problème.

Article 6.3 : Accès au matériel

Par mesure de sécurité les clients ne disposent pas d'un accès physique aux infrastructures de Digicube. Le Client accède et administre ses services uniquement via le réseau Internet. Les bâtiments où sont localisés les matériels sont sécurisés et leur accès est limité.

Article 7 : Force majeure

En cas de force majeure tel que définie par la jurisprudence de la Cour de Cassation, les conditions du contrat pour retard ou inexécution sont suspendues pour les deux parties pour la durée du cas de force majeure.

Article 8 : Durée

Conformément à la loi, le client dispose d'un droit de rétractation de sept jours à partir de la validation du contrat lors de sa commande. La demande se fait par lettre recommandée à l'adresse suivante :

Digicube sas
Service résiliation
BP 47261
35 771 Vern sur Seiche CEDEX
France.

Le contrat est consenti pour une durée initiale d'un mois. Au-delà de cette période, le contrat est reconduit mensuellement. A la suite de la période initiale les parties ont la faculté de résilier le contrat à tout moment en respectant un préavis de 40 jours.

Par exception, le service de sauvegarde en ligne est consenti pour une durée initiale d'un mois reconductible et peut être résilié sans préavis à la fin du mois en cours à partir de la console de gestion. Le montant de cette prestation ne peut être inférieur à un mois, tout mois entamé est dû.

Par exception, en cas de paiement par carte bancaire le contrat est consenti pour une durée de six mois.

Par exception, en cas de paiement par chèque le contrat est consenti pour une durée de douze mois.

Article 9 : Paiement et facturation

Les prix et services sont publiés en ligne sur le site de Digicube. Ils sont affichés en Euros hors taxes et en euros toutes taxes comprises.

Article 9.1 : Modalités

Digicube délivrera chaque mois une facture sous forme électronique. Elle sera accessible et imprimable à partir de la console de gestion.

Le paiement mensuel s'effectue uniquement par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal. En fin d'inscription, l'autorisation de prélèvement doit être imprimée signée puis envoyée par le client à son établissement bancaire.

Cette autorisation est aussi accessible et téléchargeable dans la console de gestion.

Il est aussi possible de régler par carte de crédit moyennant une majoration de 10% du tarif affiché au titre de frais de traitements.

Enfin, vous avez la possibilité d'effectuer un paiement par chèque moyennant une majoration de 15% du tarif affiché au titre de frais de traitements.

Tous les paiements s'effectuent d'avance.

Article 9.2 : Défaut de paiement

Tout échec de prélèvement sur le compte bancaire du Client sera considéré comme un défaut de paiement. Tout défaut de paiement fera l'objet d'une suspension immédiate du service. Il sera alors proposé au client le règlement par carte bancaire de six mois d'abonnement majoré de 15€ HT au titre de frais de traitement.

Article 10 : Résiliation et suspension

Digicube peut mettre fin au contrat de plein droit et sans préavis pour les raisons suivantes :

En cas de non respect des closes du contrat.

En cas de demande justifiée des autorités.

Le Client peut résilier le contrat à tout moment après la durée initiale avec un préavis de quarante jours en utilisant la lettre type disponible dans sa console de gestion. Elle doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Digicube sas
Service résiliation
BP 47261
35 771 Vern sur Seiche CEDEX
France.

Article 11 : Réclamations

En cas de contestation ou de demande de remboursement le Client doit adresser une lettre recommandée avec accusé de réception ainsi que tout justificatif rendant valable cette demande à l'adresse suivante :

Digicube sas
Service réclamations
BP 47261
35 771 Vern sur Seiche CEDEX
France.

Article 12 : Communication

Digicube pourra utiliser le nom du Client sur son site web, lors de conférences ou de salons et plus généralement dans sa communication.

Article 13 : Confidentialité

Les données hébergées ne pourront être communiquées que dans les conditions de la loi et dans le cadre d'une réquisition judiciaire.

Article 14 : Données personnelles

Les données du Client sont enregistrées, et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, à des fins de gestion de la relation Client.

En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, via la console de gestion ou en envoyant un courrier recommandé à l'adresse suivante :

Digicube sas
Service données personnelles
BP 47261
35 771 Vern sur Seiche CEDEX
France.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. Digicube s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client.

Article 15 : Modifications

Le Client sera informé de toute modification des conditions générale de vente par courrier électronique et sur le site Digicube trente jours avant son entrée en vigueur. En cas de désaccord du Client, celui-ci pourra rompre le contrat sans pénalité et sans droit de dédommagement quatre mois après l'entrée en vigueur des modifications par lettre recommandée à l'adresse suivante :

Digicube sas
Service résiliation
BP 47261
35 771 Vern sur Seiche CEDEX
France.

Article 16 : Juridiction

Dans l'éventualité où l'une des dispositions du Contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des autres articles du Contrat.

Le Contrat est régi par la loi française. Toutes les contestations qui pourraient s'élever

entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent Contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Rennes, à l'exception des litiges concernant des personnes non commerçantes et pour lesquelles les règles légales d'attribution de compétence s'appliquent.